

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 44 (1964)
Heft: 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

Vorwort: Avant-propos
Autor: Hummler

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

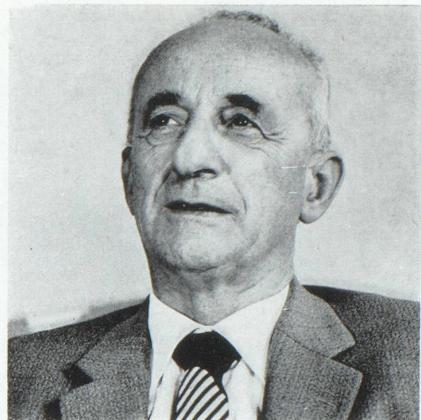
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS



Notre économie a évolué de telle façon que la main-d'œuvre est ce qui fait le plus défaut actuellement en Suisse. Il y a quelque dizaines d'années, les élèves des écoles de notre pays apprenaient que la Suisse ne disposait pas ou presque pas de matières premières industrielles, qu'elle ne produisait que peu de denrées alimentaires et qu'elle devait faire face à cette situation en fabriquant des articles dans lesquels la part du travail était prédominante. Aujourd'hui, il importe que l'économie suisse fasse un usage modéré et des matières premières et de la main-d'œuvre.

Durant bien des années, le manque de main-d'œuvre indigène a été compensé par un afflux grandissant de travailleurs étrangers, hommes et femmes. Leur effectif qui a atteint un niveau exagéré — il y aura en effet bientôt un étranger sur trois personnes actives — pose toutefois de graves problèmes du point de vue de la politique générale comme sur le plan social et sociologique. Il n'est plus possible que notre économie devienne encore davantage tributaire de la main-d'œuvre étrangère et — comme c'est le cas actuellement jusqu'à un certain point — du capital étranger. Nous devons chercher des solutions nous permettant de reporter partiellement sur l'étranger les exigences excessives qu'affronte l'économie suisse. On peut y parvenir en concluant des contrats de licence, en fondant à l'étranger des succursales disposant d'ateliers de fabrication, en important le plus possible des produits semi-finis et en faisant aménager à l'étranger, sous le contrôle et la responsabilité technique suisses, de grandes installations dont les pièces maîtresses ont été produites dans notre pays.

Dans cet ordre d'idées, un autre moyen concevable est le recours à la sous-traitance, non seulement sur le plan national, mais aussi par l'octroi éventuel de commandes à l'étranger dont l'adjudication s'opère selon le système de la sous-traitance. Cette manière de procéder exige toutefois que les qualifications du partenaire étranger et la stabilité des conditions sociales, politiques et monétaires du pays où il est établi inspirent confiance. Il me paraît heureux que la Chambre de commerce suisse en France consacre un numéro de sa « Revue économique franco-suisse » à ce problème parce qu'il mérite d'être examiné objectivement par tous les participants à la vie économique, de même que par les organes responsables de la politique économique, et parce que les Chambres de commerce suisses à l'étranger peuvent apporter une précieuse contribution à cette étude et à l'établissement de fécondes relations d'affaires.

Hummler

Délégué du Conseil Fédéral aux Possibilités de Travail.
Président de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger.